



MAIRIE
DE
TOULOUSE

Direction de l'Éducation
Service Finances
32-34 boulevard André Netwiller - 31200 Toulouse
☎ 05 31 22 90 19

**DOSSIER À COMPLÉTER ET À REMETTRE AU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE
AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2020 :**

☞ TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ ET RETOURNÉ AU DIRECTEUR D'ÉCOLE

Date de dépôt et cachet de l'école

Date de réception par la Direction de l'Éducation

**DEMANDE D'AIDE MUNICIPALE
« FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE – ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PRIVÉES »
Année scolaire 2020-2021**

☞ CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

- résider à Toulouse,
- déclarer des revenus nets mensuels n'excédant pas 6000 €,
- déposer un dossier complet dans les délais prévus (cf verso).

☞ PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- relevé d'identité bancaire (RIB),
- photocopie intégrale de l'avis d'imposition ou de non imposition 2020 sur les revenus 2019.
- attestation de paiement de moins de 3 mois délivrée par la CAF ou la MSA.

Numéro allocataire CAF 31 :

Numéro Dossier Unique Interactif (DUI) connu :

SITUATION FAMILIALE Célibataire Mariés Vie maritale Pacésés Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Responsable légal 1

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Courriel :

Téléphone mobile :

Responsable légal 2

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Courriel :

Téléphone mobile :

ADRESSE DE LA FAMILLE

N° et rue :

Code postal : Commune : Téléphone :

ENFANTS VIVANT AU FOYER

Nom et prénom	Date de naissance	Établissements actuellement fréquentés, niveau (école maternelle, élémentaire, collège, lycée, université)
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nombre d'enfants à charge du foyer fiscal :	
---	--

Je soussigné(e),
atteste de l'exactitude des informations sur ma situation et mes revenus figurant dans le présent dossier et m'engage à déclarer toute modification à la Direction de l'Éducation.

Toulouse, le

Signature

Barème applicable depuis le 1^{er} septembre 2015 :

TRANCHES DE REVENUS nets mensuels du foyer			MONTANT DE L'AIDE par enfant et par repas (midi)
N°	Revenu minimum	Revenu maximum	
1	0,00 €	1000,00 €	2,94 €
2	1000,01 €	1300,00 €	2,37 €
3	1300,01 €	1600,00 €	1,45 €
4	1600,01 €	2000,00 €	1,10 €
5	2000,01 €	2400,00 €	0,91 €
6	2400,01 €	2800,00 €	0,75 €
7	2800,01 €	3200,00 €	0,66 €
8	3200,01 €	4500,00 €	0,58 €
9	4500,01 €	6000,00 €	0,40 €

Précisions :

Les familles souhaitant bénéficier de cette aide doivent constituer un dossier auprès du chef d'établissement. Les dossiers de demande sont transmis par l'école concernée à la Ville (Direction de l'Éducation) pour instruction et donneront lieu à un versement de l'aide à compter du :

- premier trimestre, s'ils parviennent à la Ville avant fin décembre ;
- deuxième trimestre, s'ils parviennent entre janvier et la fin des congés scolaires de printemps ;
- troisième trimestre, s'ils parviennent entre la rentrée des congés de printemps et la fin de l'année scolaire.